

Journée internationale des femmes

Le 8 mars 2017 : pour une égalité sans limites

Patricia Posadas, responsable des communications

Dans leur présentation du thème de cette année, les membres de la FFQ (Fédération des femmes du Québec) écrivent : « L'accès des femmes à l'égalité est sans cesse limité. L'impact sexiste des mesures d'austérité dont les coupes dans les services publics, les multiples violences contre les femmes et notamment les femmes autochtones, l'absence d'équité salariale pour de nombreuses femmes, la privatisation des services de garde éducatifs, la discrimination systémique en emploi qui perdure pour toutes les femmes et en particulier pour les femmes racisées ou en situation de handicap, le mythe de l'égalité déjà-là : la liste des barrières dressées devant les femmes semble se reproduire à l'infini. N'oublions pas que la force du mouvement féministe réside dans sa capacité de lutter pour que disparaissent toutes les barrières qui nous freinent. Notre objectif : l'égalité sans limites ... d'où le signe de l'infini en forme de 8.

Les mots à l'intérieur du 8 [justice-parité-résistance-liberté sexuelle-droits fondamentaux-autodétermination-décolonisation (de la

pensée)-paix-non violence-etc.] nous rappellent que les féministes se mobilisent partout au Québec pour revendiquer une véritable égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes et entre les peuples. Les valeurs portées par le mouvement féministe rompent le cercle des inégalités. Elles ouvrent sur un monde d'égalité et de justice sans limites pour toutes! »

Le projet féministe est un projet pour toutes et tous, une porte ouverte sur le partage des droits et des devoirs, un cri plein de vitalité et non mortifère. Le féminisme œuvre à sortir de l'ombre tous les opprimés, quels que soient leur sexe, leur origine, leur âge, la couleur de leur peau, leur religion. Si le terme « féministe » résonne si fort, c'est qu'un des premiers pas fondamentaux dans la marche vers l'égalité pour toutes et pour tous a

été celui où des femmes ont exigé d'avoir les mêmes droits que les hommes. En 1791, deux ans après la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Olympe de Gouges (1748-1793) écrit une *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Elle y dit entre autres que,



si une femme a le droit de monter à l'échafaud pour y être guillotinée, elle devrait pouvoir aussi accéder à la tribune. En 1793, elle gravira les marches de l'échafaud sans avoir connu la tribune, mais elle aura ouvert un passage dans lequel de nombreuses femmes vont s'engager.

Sur le principe de l'inégalité (des sexes, des races, des religions, des classes, etc.) reposent toutes les formes d'esclavage. En réclamant une

égalité sans limites, la FFQ s'attaque à tout ce qui réduit l'autre à une forme d'assujettissement. Le projet est beau et courageux, surtout en ces temps post-austérité, alors qu'aucune mesure n'a été prise pour compenser tous les dégâts causés aux plus démunis de la société, au cours des dernières années, par le gouvernement Couillard. □

Ma maman et le féministe

Est-ce que je vous ai déjà parlé de ma maman? Non? Dommage! Vous l'aimeriez. Ma mère (86 ans depuis le 13 février) a connu des moments terrifiants. Entre autres choses, une guerre de huit années, une guerre de terreur qui l'a rendue presque folle. En 1954, ma mère a 23 ans. Elle vient de mettre au monde sa troisième fille en trois ans! Cette année-là débute la guerre d'Algérie. Mon père vient de démarrer une petite entreprise et deux de mes oncles vivent à la maison pour l'aider. Ma petite maman, avec ses toutes petites mains de rien du tout, doit s'occuper de tout ce monde-là (trois bébés, trois hommes) sans machine à laver. À cause des bébés, elle dort peu. Elle restera d'ailleurs cinq ans sans pouvoir dormir une nuit entière. Ses seuls moments de repos? Ceux où elle allaite la dernière née. Sur ce, catastrophe!, elle tombe enceinte. Elle ne veut pas, elle ne peut pas avoir un autre enfant et, désespérée, elle va voir son médecin de famille et le supplie de l'aider. À cette époque, l'avortement est interdit par la loi et les avorteuses, en général des avorteuses, risquent la peine de mort. Bien entendu, le médecin refuse. Ma mère lui annonce alors qu'elle recourra aux services de ce que l'on appelait « les faiseuses d'anges ».

Affolé, le médecin, qui sait que l'avortement clandestin est une des premières causes de mortalité des femmes, finit par accéder à sa demande et provoque l'avortement. Toutefois, ma mère doit se rendre à l'hôpital afin d'assurer le suivi, en jurant de ne pas dire qui l'a aidée. À l'hôpital, elle est sermonnée et punie : on lui fait un curetage à vif sans lui apporter aucun réconfort, en l'humiliant même. Elle avait, je le répète, 23 ans. Ce scénario se reproduisit deux autres fois... Je suis née quelque part au milieu de cette histoire, entre un attentat et un avortement.

Ma mère vivait à une époque où l'on ne donnait aucune éducation sexuelle aux jeunes adultes, les préservatifs étaient cachés, la sexualité était taboue. Les femmes mouraient dans des mares de sang. Les hommes restaient veufs, seuls avec des petits orphelins.

C'est en pensant à ma mère que je voudrais ici rendre hommage au docteur Henry Morgentaler (1923-2013), le féministe, qui aura passé sa vie à lutter pour sauver les femmes canadiennes de la mort. Je sais que l'avortement est un sujet sensible, que les croyances des uns et des autres s'affrontent souvent autour de ce sujet et que, pour cette raison, bien des femmes qui ont

connu l'avortement osent rarement en parler ouvertement.

Morgentaler a brisé le silence. Il a fait casser une loi, celle qui pénalisait l'avortement, et pour ce faire, il aura affronté la justice et la vindicte

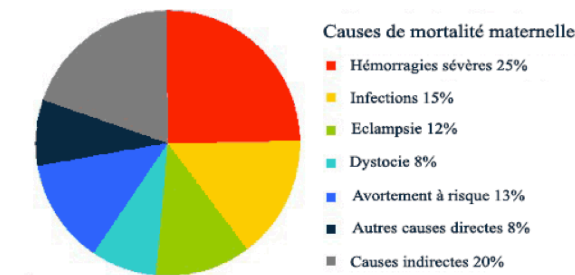
populaire (les attentats, les menaces de mort faites au nom... de la vie!). Mais, en chemin, il aura sauvé bien des femmes. Le docteur qui a aidé ma mère l'a sauvée; Morgentaler, lui, a changé le monde. □

Le prix d'être femme - 1

Mortalité maternelle : des données encore accablantes

90 % des mortalités maternelles se produisent dans les pays en voie de développement. En fait, on constate que lorsque les femmes peuvent accéder à des soins de qualité, quand hommes et femmes reçoivent une éducation sexuelle de qualité, la mortalité diminue. Par ailleurs, la plus grande cause de mortalité est l'hémorragie sévère (25 %). Le décès survient en deux heures. Quant aux avortements clandestins, plaies du monde, ils exposent les femmes soit à la mort, soit à des complications médicales qui risquent d'entraîner de graves conséquences. En 2008, 47 000 femmes sont mortes des suites d'un avortement à risque (une femme aux 11 minutes!). Il s'agit-là toutefois de 13 % des mortalités maternelles.

Ainsi, les femmes ont à vivre dans leur corps les injustices causées par un système de santé déficient.



Source: Rapport mondial de la santé 2005 - OMS

Toutes ces femmes qui meurent à travers le monde, faute de soins adéquats, sont des êtres humains dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés. Il faut se réjouir de ce que nous ayons en nos pays tous les soins possibles. Combien de jeunes mamans et de jeunes papas éprouvent de la reconnaissance envers le milieu médical qui est venu à leur secours? Cette aide précieuse, toutes les femmes devraient pouvoir y accéder. □

Le mercredi 8 mars 2017, Journée internationale des femmes

Dîner collectif pour le personnel du Cégep de Rimouski de 11 h 30 à 13 h 15 à l'auditorium de l'IMQ (A-337)

L'épinglette est en vente au coût de 3 \$ au bureau B-210.



Un cabaret haut en couleur animé par Stéphanie Pelletier de 20 h à 22 h à La Coudée du Cégep de Rimouski

Gratuit pour toutes et tous. Une contribution volontaire est suggérée.

Le prix d'être femme - 2

La « taxe rose », une forme de discrimination envers les femmes

Isabelle Bisson-Carpentier, membre du Comité de la condition des femmes et conseillère syndicale au Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de la Gaspésie et des Îles

Avez-vous déjà entendu parler de la « taxe rose »? Cette expression fait référence au fait que les femmes paient plus cher certains produits que leur équivalent destiné aux hommes. Eh oui. Une récente vidéo réalisée par l'équipe de l'émission radio-canadienne *La Facture*¹ explique très bien la situation, comparaisons à l'appui. Vous voulez des exemples? Une paire de jeans (même fabricant, même modèle) se vend 60 \$ chez les hommes et 98 \$ chez les femmes. Un autre exemple? Le déodorant. À 3,80 \$ pour les hommes et pour les femmes². La différence? Le bâton de déodorant des hommes compte 70 g et celui des femmes... 45 g³.

La « taxe rose » est un exemple flagrant de discrimination basée sur le sexe. En effet, les femmes paient plus cher certains produits non pas parce que ceux-ci sont de meilleure qualité que ceux offerts aux hommes, mais simplement parce qu'ils sont destinés aux femmes. Enrageant? Définitivement! Qu'est-

ce qui justifie l'existence de cette situation? Absolument rien. Certains endroits (la ville de New York par exemple) ont légiféré à ce sujet. En effet, New York interdit que les prix soient différents pour les hommes et les femmes pour un produit ou un service comparable. Pourrions-nous, au Québec, réclamer une telle loi? Bien sûr! Rappelons-nous qu'en 2015, les gouvernements fédéral et provincial ont aboli les taxes (TPS et TVQ) sur les tampons et les serviettes hygiéniques. Une loi interdisant la discrimination sexiste dans les prix serait une suite logique à cela.

En attendant une nouvelle loi, nous gagnerions à aller voir, lors de nos achats, du côté des produits pour hommes! □

1. Émission télévisuelle du 10 janvier 2017, à ici.radio-canada.ca/tele/la-facture/2016-2017/
2. À ici.radio-canada.ca/nouvelle/1009442/loi-combattre-taxe-rose-sexisme-prix-femmes-plus-cher-hommes.
3. *Ibid.*

Un recours collectif à Montréal contre la « taxe rose »

Saviez-vous qu'Aviva Maxwell, femme d'affaires montréalaise et mère de trois enfants, intente un recours collectif contre plusieurs marques (Jean Coutu, Walmart...) qui vendent plus cher des produits, pourtant similaires, lorsque ceux-ci sont destinés à des femmes? Cela est vrai dans 42 % des cas. En moyenne, la différence de coût est de 7 %.

Pour M^{me} Maxwell, il s'agit là d'une « discrimination basée sur le sexe ». Pour elle et pour le cabinet d'avocats qui la soutient, ce recours toucherait des millions de femmes. Parions que j'en suis!

Source : quebec.huffingtonpost.ca/2017/02/14/demande-de-recours-collectif-au-quebec-contre-la-taxe-rose_n_14746274.html, [page consultée le 28 février 2017].